

Bulletin d'information

Assemblée communale

Une Assemblée communale ordinaire est convoquée pour le mercredi 14 décembre 2022, à 20h00, à la halle de gymnastique de l'école.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 22 juin 2022, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 60'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour le remplacement du système d'automatisation de la STEP ;
3. Discuter et voter le budget 2023, fixer les éléments de base ;
4. Divers.

Information sur les points de l'ordre du jour

2. Discuter et voter un crédit de Fr. 60'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour le remplacement du système d'automatisation de la STEP

Le système d'automatisation de la station d'épuration doit être renouvelé et amélioré. Le nouvel automate programmable permettra une supervision moderne, accessible à distance, et facilitera le travail du responsable de l'installation.

3. Discuter et voter le budget 2023, fixer les éléments de base

A l'heure de l'impression de ce bulletin d'information, le budget 2023 de la Commune n'a pas encore été approuvé par le Conseil communal. Il sera

disponible sur le site internet de la Commune prochainement.

Conseil communal

Les élections pour le Conseil communal se sont tenues le dimanche 23 octobre 2022. Les personnes suivantes ont été élues :

- Madame Laetitia Gyger
- Monsieur Kevin Bieri
- Monsieur Roger Berberat
- Monsieur Samuel Ischer

Les Autorités communales félicitent les candidates et candidats élus et leur souhaitent plein succès pour leur fonction au sein de l'exécutif.

Déchetterie communale

Le Conseil communal se permet de rappeler quelques règles concernant l'utilisation de la déchetterie :

- tout objet recyclable pouvant être contenu dans un sac 110 l n'est pas un déchet encombrant et ne sera pas accepté. Les parties métalliques doivent être enlevées ;
- le dépôt de gravats, de pierres ou de terre sur la place de la déchetterie ne peut se faire sans avoir obtenu l'accord du Conseil communal ;
- la benne à bois doit être utilisée pour de petites quantités. Pour les volumes importants, il faut s'adresser directement à une entreprise agréée pour la collecte de déchets, à savoir :

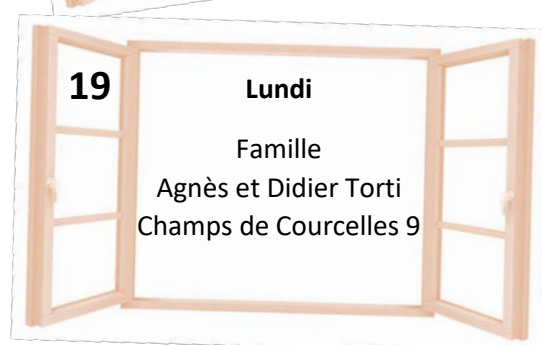
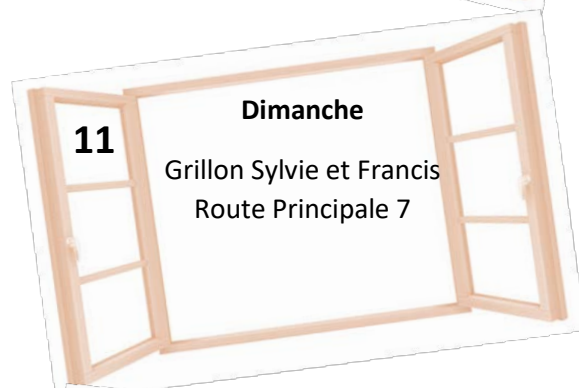
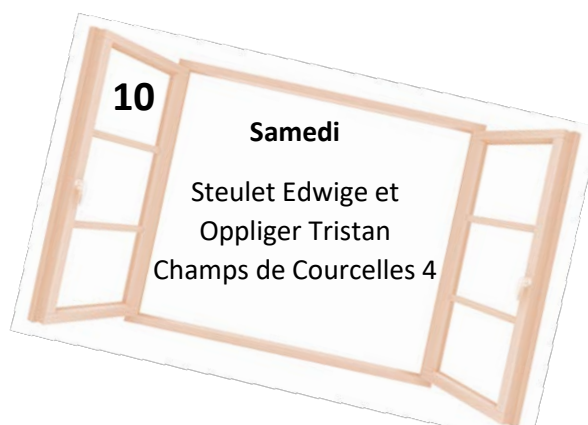
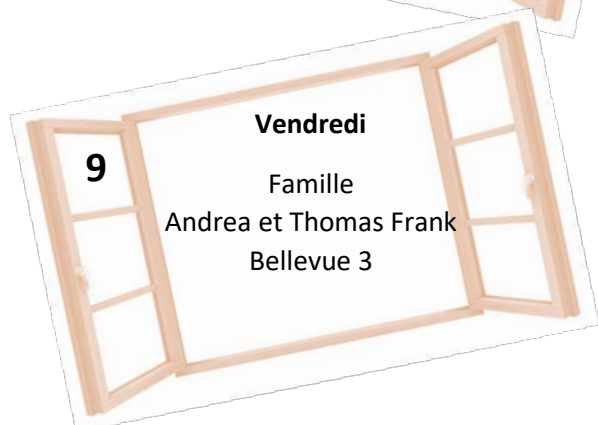
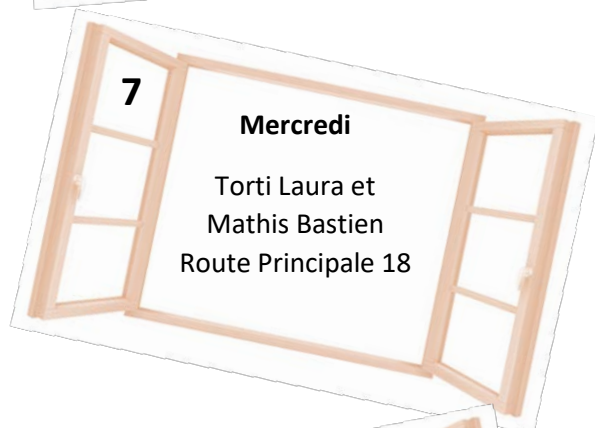
Met Fer SA LA Ballastière 2800 Delémont 032 421 40 20	Gobat SA La Combatte 8 2802 Develier 032 422 17 70
--	---

Jours et heures d'ouverture pour l'année 2023

07 janvier	21 janvier	4 février
18 février	4 mars	18 mars
4 novembre	18 novembre	2 décembre
16 décembre	30 décembre	

Dès le 1er avril, la déchetterie est ouverte tous les samedis, de 10h00 à 11h30, et ce jusqu'au 28 octobre 2023.

Fenêtres de l'Avent



Energie

Campagne “stop gaspillage”

La guerre en Ukraine entraîne une pénurie d'énergie. La Suisse, qui dépend fortement de l'approvisionnement énergétique en provenance de l'étranger, est également impactée.

C'est en hiver que la pénurie devient la plus problématique car c'est à ce moment-là que la population a le plus besoin de chauffage, d'éclairage et d'eau chaude. Si les livraisons tardent encore, la situation pourrait s'aggraver et l'énergie devrait alors être contingente. Un tel scénario doit être évité. Des mesures d'économie simples permettent d'économiser de l'énergie au quotidien. En effet, des changements de comportement relativement modestes peuvent déjà avoir un impact important.

C'est pourquoi SuisseEnergie (un programme de l'Office fédéral de l'énergie OFEN) met en œuvre, au nom du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), une campagne appelant la population et les entreprises à mettre fin au gaspillage d'énergie.

La campagne fournit des recommandations simples et concrètes pour économiser qui peuvent être mises en œuvre par les ménages privés ainsi que par les multiplicateurs tels que les entreprises, les communes ou les gérances d'immeubles. L'ensemble de la population peut ainsi appliquer des mesures d'économie moyennant relativement peu d'effort et contribuer à désamorcer la situation.

Voici cinq conseils à suivre :

Baisser le chauffage

La température des pièces ne devrait jamais dépasser 20 °C. En la réduisant de 1 °C, vous

économisez jusqu'à 10% d'énergie de chauffage.

Cuisez à couvert

Lors de la cuisson, une grande partie de l'énergie s'évapore. Placez toujours un couvercle sur la casserole pour la retenir. En plus, cela accélère la cuisson.

Eteignez les lumières

Une lumière allumée dans une pièce vide gaspille inutilement de l'énergie. Éteignez les lampes lorsque vous quittez une pièce.

Eteignez correctement les appareils

Les ordinateurs, les téléviseurs et les machines à café consomment de l'énergie même lorsqu'ils sont en mode veille ou en mode sommeil. Éteignez donc toujours complètement ces appareils.

Optez pour la douche plutôt que le bain

En ne prenant que de courtes douches pas trop chaudes, vous économisez beaucoup d'eau chaude. Une température de 37 °C est idéale pour le corps et pour les économies d'énergie.

Renseignements :

www.stopgaspillage.ch/fr/campagne/



Agenda des manifestations

Téléthon et Saint-Nicolas

Vendredi 2 décembre 2022 dès 17h00 et samedi 3 décembre 2022 dès 10h00, Route Principale, en face de la fromagerie.

Assemblée communale ordinaire

Mercredi 14 décembre 2022, 20h00, halle de gymnastique de l'école.

Tables d'hôtes - Tavolata

Les prochaines dates pour la table d'hôtes sont les suivantes :

- 17 janvier 2023
- 14 février 2023
- 14 mars 2023
- 18 avril 2023
- 16 mai 2023
- 13 juin 2023



Pour s'inscrire, il suffit de téléphoner au :
078 835 27 79 ou 032 431 17 79
au moins 48 heures à l'avance.

Voeux des Autorités communales

« Que votre imagination vous porte en cette nouvelle année vers une multitude de rêves qui, nous vous le souhaitons, deviendront réalité ! »



Les Autorités communales, l'administration et les services communaux vous présentent leurs vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Adresse et horaire

Commune de Bourrignon
Rue de l'Eglise 8
2802 Develier

Téléphone : 032 422 15 15
Messagerie : bourrignon@develier.ch

Heures d'ouverture du guichet :

Lundi :	11 h 00 - 12 h 00	16 h 00 - 17 h 00
Mardi :	11 h 00 - 14 h 00	
Mercredi :	11 h 00 - 12 h 00	16 h 00 - 17 h 00
Jeudi :	11 h 00 - 12 h 00	16 h 00 - 19 h 00
Vendredi et veilles de fêtes :	11 h 00 - 12 h 00	Fermé l'après-midi

A l'occasion des Fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé dès le vendredi 23 décembre 2022 à 12h00 et jusqu'au mardi 3 janvier 2023 inclus.

Merci de votre compréhension.